

#NuitDebout Place de la République : témoignage épatant d'un citoyen constituant (ultra contagieux ☐)



« Hier après midi, je suis allé place de la République avec un panneau monté sur pied invitant les citoyens à écrire leur Constitution.



Avec aussi le document (pour les passants) que l'on trouve sur le site et la date de notre Prochain AC

le 23 avril.

<http://ateliersconstituants.com/>

Alors que je donnais des infos, j'ai été sollicité par France Culture puis France inter pour des interviews destiné à leur journal et à l'émission « interception ».

Puis des citoyens m'ont proposé pour en organiser un tout de suite sur le trottoir, un citoyen, Fabien, est allé acheter 10 bics et un bloc de papier nous nous sommes assis par terre à 6.

Puis le cercle s'est agrandi, quand nous avons dépassé la vingtaine j'ai proposé qu'on fasse quatre groupes et que chacun se trouve un thème.

Trois groupes se sont formés et là le processus m'a complètement échappé, deux heures après un forum d'une centaine de personne parlait de constitution en respectant l'écoute de ceux qui parlaient et avec des citoyens qui notaient.

Une restitution du travail des groupes doit me parvenir par email aujourd'hui.

Je ne peux y retourner aujourd'hui mais Fabien va assurer le renouvellement de l'expérience à partir de 18h00 avec mon panneau.

Il faudrait imprimer 4000 chartes et les distribuer en masse ce soir place de la République.

De nombreux citoyens ont manifesté leur intention de venir le 23 avril.

On va être dépassés par le succès : tant mieux !

Dèmos kratiquement,
[Wikicrate Lcc.](#)

Merci Wikicrate ! ☐

« La Charte » (à imprimer et à distribuer un peu partout) dont parle Wikicrate est sans doute ce document (cliquez dessus pour l'ouvrir) :



PAS VU A LA TÉLÉ !

Pour imprimer : [Version PDF à imprimer](#)
Retrouvez sur Facebook Les Citoyens Constituants.

Explication destinée aux passants

Atelier constituant dans un lieu public

Les Citoyens que vous voyez ici en train de débattre se sont réunis pour écrire la prochaine Constitution.

Pourquoi donc ?

La Constitution doit définir les règles destinées à protéger les citoyens contre les abus de pouvoir des personnes auxquelles nous confions du pouvoir, pour défendre l'intérêt général : écrire les lois, faire la police, rendre la justice, éduquer et informer les citoyens, gérer la monnaie, etc.

Idéalement dans une démocratie, il faudrait consulter tout le monde sur toutes les lois puisque le peuple y est souverain. Dans les faits, ce serait beaucoup trop compliqué et ça n'intéresserait pas grand monde.

Alors on confie ces tâches à certains d'entre nous, selon des règles définies dans la Constitution.

Jusqu'à maintenant, les citoyens ont toujours laissé ces personnes là écrire les Constitutions ..., et comme le pouvoir est grisant et ces personnes en profitent pour le garder au sein de leur groupe d'initiés.

Ils sont en conflit d'intérêt et ne peuvent pas écrire des règles qui vont encadrer efficacement leurs pouvoirs dans l'intérêt général.

CE N'EST PAS AUX GENS DE POUVOIR D'ECRIRE LES REGLES DU POUVOIR.

Il n'y a donc que les citoyens indépendants des pouvoirs qui peuvent les écrire !

Vous, moi, votre boulanger, tout le monde !

On ne sait pas faire ... Alors on apprend !

Les citoyens que vous voyez là, s'entraînent. Ils débattent entre eux, ils apprennent les rudiments, ils apprennent à écouter, à respecter l'autre sans se couper la parole.

Ils cherchent l'intérêt commun au-delà de leurs intérêts divergents. ils analysent les constitutions des différents pays.

Une fois rentrés chez eux ils lisent, ils cherchent sur internet, ils demandent conseil à des amis, ... et à force de s'y intéresser ils deviendront compétents.

Ce qu'ils écrivent aujourd'hui, ne sera peut être pas retenu et si nos rédactions à l'école ne seront jamais publiées tous les écrivains ont commencé par des rédactions.

La meilleure des Constitutions sera écrite par des gens qui ne doivent pas être des professionnels de la politique, qui représentent le peuple et ne doivent pas leur élection à un groupe d'intérêt.

La population doit comprendre que :

1. La Constitution citoyenne qui sera écrite doit faire l'objet de débats dans le pays avant d'être entérinée par un référendum.
2. Ceux qui écrivent ces règles s'engagent à ne jamais exercer les pouvoirs qu'ils instituent.
3. il est important d'inscrire dans cette constitution le droit au référendum d'initiative citoyenne
4. soit reconnues la liberté d'expression et l'égalité de tous les citoyens.

Nous avons besoin de tous pour répandre l'idée. Venez-vous entraîner avec nous !

A votre tour, participez et organisez ce type d'ateliers et quand le fruit sera mûr les règles changeront.

http://ateliersconstituants.com/documents/lieu_public.htm

Faites passer, bande de virus ☐

Étienne.

DÉTERMINÉS À SE SAISIR UN JOUR DU POUVOIR DE RÉÉCRIRE LA CONSTITUTION,
CERTAINS S'ENTRAÎNENT À LE FAIRE DANS DES ATELIERS CONSTITUANTS.



<http://ateliersconstituants.com/>

PS : Le fait que Frédéric soit (enfin) devenu favorable — et même militant ! — à un **processus constituant populaire** est une sacrée bonne nouvelle, je suis content, ça va stimuler encore plein de gens :

<http://youtu.be/3IrACAg48OU>

L'article charnière, dans le Diplo :

« *Fin de cycle pour la social-démocratie*

Pour la république sociale »

par Frédéric Lordon, qui nous vante ici (enfin ! ça fait 11 ans que je le tanne avec ça ☹) *l'écriture par le peuple lui-même de la Constitution, sans plus rien attendre des élus ni des puissants :*

<https://www.monde-diplomatique.fr/2016/03/LORDON/54925>

Rappel (nostalgique ☹) :

Frederic Lordon répond à Etienne Chouard sur le processus constituant

<http://youtu.be/-Fn4mYdpMKI>

Fil Facebook correspondant à ce billet :

<https://www.facebook.com/etienne.chouard/posts/10154104657787317?pnref=story>